

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024

Le 08 Octobre 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué 1^{er} Octobre 2024, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. SONNI	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. FLEURT Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BASQUE	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme ROHEL	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

415 - OBJET : Cession de l'immeuble communal sis 11 rue J. Jacques Rousseau

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 06 Octobre 2022, le conseil municipal a décidé la cession de trois parcelles communales situées rue J.J. Rousseau (ex. *TEMPLIER*), à M. Claude ROJO. Ce dernier, suite à l'abandon de son projet, a renoncé à l'acquisition desdites parcelles.

Remis à la vente, l'immeuble situé au 11 rue J.J. Rousseau, cadastré AK 106, d'une surface d'environ 290 m², a fait l'objet d'une offre équivalente à la précédente, à savoir **40 000 €**. M. Sylvain THORE, futur acquéreur, propose la création de 5 logements et la réfection de la cellule commerciale sur la Rue J.J. Rousseau.

Le montant de cette offre étant conforme à l'estimation des domaines obtenue le 13 septembre dernier et compte tenu de l'état du bâtiment, M. le Maire propose à l'assemblée la cession de ce bien à M. Sylvain THORE, au prix proposé de **40 000 €**.

Le conseil municipal voudra bien se prononcer sur cette cession aux conditions énoncées ci-dessus. La rédaction des actes, à la charge de l'acquéreur, pourrait être confiée à l'étude notariale PRISSE-RAYMOND de Vendays Montalivet et la division parcellaire, à la charge de la commune, à la SCP MARTIN de Lesparre. Le cas échéant, le conseil voudra bien autoriser M. le Maire à signer tout document ou acte, nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- ☞ Décide la cession à M. Sylvain THORE, de l'immeuble situé au 11 rue J.J. Rousseau, cadastré AK 106, d'une surface d'environ 290 m², au prix de **40 000 €**,
- ☞ Dit que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude notariale PRISSE-RAYMOND de Vendays Montalivet, à la charge de l'acquéreur,
- ☞ Dit que la division parcellaire sera confiée à la SCP MARTIN, géomètre à Lesparre, à la charge de la commune,
- ☞ Autorise M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20241008-415-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 09/10/2024